



**A R R E T E**

**PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION  
D'UNE TERRASSE AU FRONT DE MER  
A ROYAN**

---

HT/ET  
A SG N° 07.0266

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu le règlement d'occupation de l'espace du Front de Mer à ROYAN,

Vu la demande présentée par Monsieur MOUSSU Didier,

Considérant que Monsieur MOUSSU Didier est régulièrement immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Marennes sous le numéro 333 918 860 (Code APE 522 L),

Considérant que Monsieur MOUSSU Didier a justifié du fait qu'il est titulaire d'un titre d'occupation d'un fonds privé sur le Front de Mer,

**A R R E T E**

ARTICLE 1 : Monsieur MOUSSU Didier est autorisé à occuper la terrasse sise Front de Mer au droit des n° 13 telle qu'elle figure en jaune sur le plan ci-annexé à l'usage exclusif de commerce suivant : Tabac, Jouets, Bimbeloterie, Articles souvenirs.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est délivrée pour une durée qui commencera à courir le 1<sup>er</sup> Avril 2007 pour se terminer le 31 Mars 2008 moyennant une redevance de 4.073,60 € ainsi calculée : 95 €/m<sup>2</sup>.

Le montant de la redevance sera payé au plus tard le 15 Juillet et le 16 Août en deux termes égaux

ARTICLE 3 : Toute demande de renouvellement devra être formulée deux mois avant le terme de la présente autorisation.

ARTICLE 4 : Monsieur MOUSSU Didier, cosignataire aux présentes, reconnaît avoir pris connaissance des dispositions réglementant l'espace du Front de Mer dont il a reçu copie ce jour.

Aucune reconduction tacite ne sera accordée.

Lu et Approuvé,  
D. MOUSSU

Fait à ROYAN,  
Le 8 Mars 2007  
Le Maire,  
H. LE GUEUT

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 29 mars 2007